

# Grève dans les services publics de transports : plan d'action



**Public :** Acteurs RH – Directeurs – Juristes – Managers – Opérationnels - Responsables paie - Comptables – Chefs de services



**Durée :** 1 jours (07h)



**Pré Requis :** Aucun prérequis exigé. Ces formations sont destinées aux personnes confrontés à l'application du droit social au quotidien souhaitant maîtriser son application et ses évolutions.



## **Objectifs de la formation :**

- Connaître les étapes clés de la procédure
- Connaître les différents impacts
- Savoir gérer les abus



## **Méthodes et Moyens pédagogiques**

- Une formation sur mesure
- Partage des connaissances et des expériences
- Présentation pratique, pragmatique et opérationnelle
- Support pédagogique téléchargeable sous format pdf. Après la formation
- Apprentissage interactif et ludique
- Evaluation des formations par les stagiaires
- Attestation de fin de formation

# Grève dans les services publics de transports : plan d'action



## Modalités

- ↘ Questionnaire avant la formation pour connaître leurs attentes
- ↘ Consultant(e)s sélectionnés pour leurs compétences pédagogiques, expertise métier et expériences professionnelles.



## LES + NMCG

- ↘ Une formation participative
- ↘ Une formation pratique
- ↘ Une formation sur mesure
- ↘ Des interlocuteurs dédiés pour répondre à vos interrogations



**Lieu :** Salle de formation dans le bureau organisateur



**Accessibilité:** NMCG est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de Handicap. Contactez-nous afin d'étudier les possibilités de compensation disponibles.



**Délais d'accès :** Les formations sont programmées tout au long de l'année



**Tarif :** 1500 €/stagiaires Pour les formations nous à la demande intra-entreprises nous consulter



**Contact: Nicolas VINCENT**

Mail. [vincent@nmcg.fr](mailto:vincent@nmcg.fr) – Tél.01 70 61 61 61

## QUELLES SONT LES ETAPES CLES DE LA PROCEDURE ?

- ↘ La négociation préalable
- ↘ Le préavis de grève
- ↘ Les déclarations préalables des grévistes et les éventuelles renonciations
- ↘ La réorganisation du travail

## QUELS SONT LES IMPACTS ?

- ↘ Comment rémunérer les salariés grévistes ?
- ↘ Puis-je recourir à des intérimaires ?
- ↘ Comment décompter les congés payés acquis ?

## COMMENT GERER LES ABUS ?

- ↘ Les réflexes à avoir face à un non-respect de la négociation préalable ou du dépôt de préavis
- ↘ Réagir face à des actions d'occupation ou de blocage de l'entreprise par des salariés grévistes
- ↘ Sanctionner un salarié pour des faits commis au cours de la grève